

Aperçu des prestations assurance automobile

vivao car

■ inclus □ en option

Prestations assurées	standard	premium	Remarques
Responsabilité civile			
Somme d'assurance par événement	CHF 100 mio.	CHF 100 mio.	incendie, explosion, énergie nucléaire CHF 10 mio.
Prétentions en responsabilité civile en vertu du droit de la circulation routière pour des dommages corporels et matériels	■	■	
Indemnisation des prétentions justifiées, défense contre les prétentions injustifiées	■	■	
Franchise pour les jeunes conducteurs jusqu'à 25 ans	CHF 1000	CHF 1000	par événement
Franchise pour les nouveaux conducteurs (permis depuis moins de deux ans)	CHF 500	CHF 500	par événement
Franchise pour les autres conducteurs	CHF 0	CHF 0	par événement
Franchise de CHF 1000 pour tous les conducteurs	□	□	par événement
Franchise de CHF 1500 pour tous les conducteurs	□	□	par événement
Protection du bonus à tous les niveaux de prime	□	■	pour 1 sinistre par année d'assurance
Couverture complémentaire pour les véhicules de location		■	couverture subsidiaire
Casco intégrale			
Dommages au véhicule assuré	■	■	
Accessoires/équipement optionnel	■	■	jusqu'à 10% du prix catalogue
Accessoires/équipement optionnel	□	□	jusqu'à 30% du prix catalogue
Franchise pour les dommages par collision	CHF 1000	CHF 500	diverses options
Franchise pour les autres dommages	CHF 200	CHF 0	diverses options
Incendie, événements naturels, glissement de la neige des toits	■	■	
Vol	■	■	
Collision avec des animaux	■	■	
Dommages causés par des fouines	■	■	
Bris de glaces	■	■	pare-brise, vitres latérales, lunette arrière et vitres du toit
Couverture bris de glaces élargie		■	phares, rétroviseurs, clignotants, etc.
Actes de vandalisme, y c. peinture sur le véhicule	■	■	
Dommages consécutifs à l'assistance prêtée	■	■	lors d'accidents
Valeur vénale majorée en cas de dommage total	■	■	selon l'échelle dans les CGA
Garantie du prix d'achat		■	douze mois à partir de l'achat du véhicule
Couverture prévisionnelle en cas de changement de véhicule	■	■	pendant 20 jours
Dommages au véhicule parké	□	■	jusqu'à CHF 1000 par événement
Dommages au véhicule parké		■	illimité
Choses emportées	CHF 1000	CHF 3000	par événement
Choses emportées		□	jusqu'à CHF 5000 par événement
Protection du bonus à tous les niveaux de prime	□	■	1 sinistre par an
Remorques, valeur partielle jusqu'à la somme d'assurance convenue	max. CHF 30000	max. CHF 50000	par événement
Casco partielle			
Même offre qu'en casco intégrale, mais sans les dommages par collision	□	□	
Franchise	CHF 200	CHF 0	
Franchise	jusqu'à CHF 1000	jusqu'à CHF 1500	
Faute grave			
Renonciation à une réduction des prestations ou à un recours en cas de faute grave en responsabilité civile et dommages par collision	□	■	exceptions: alcool au volant, excès de vitesse
Assistance dépannage			
Centre d'appels 24h/24	■	■	
Accident, panne, vol et événements naturels	■	■	
Couverture Suisse	■	■	
Couverture Suisse, UE/EEE, Andorre, Croatie	□	■	
Hébergement	□	■	à l'étranger
Véhicule de remplacement	■	■	en Suisse et à l'étranger
Envoi de pièces de rechange	□	■	à l'étranger
Voyage de retour au domicile	■	■	
Rapatriement du véhicule	■	■	
Rapatriement par un chauffeur externe	■	■	si le conducteur est blessé
Service d'information	■	■	
Couverture sinistre à l'étranger			
Collisions à l'étranger		□	Les dommages causés par un conducteur étranger sont réglés par Sympany.
Accident			
Tous les occupants	□	■	
Capital en cas de décès	CHF 20000	CHF 30000	par personne
Capital en cas d'atteinte à l'intégrité	CHF 50000	CHF 100000	par personne
Indemnité journalière en cas d'incapacité de gain		■	CHF 20 par jour
Indemnité journalière d'hospitalisation		■	CHF 20 par jour
Frais de guérison		■	subsidiaire, illimité pendant cinq ans
Capital de formation pour les enfants	CHF 20000	CHF 30000	par enfant en formation, jusqu'à 25 ans
Frais de guérison pour les animaux domestiques	■	■	CHF 3000 par animal, CHF 6000 par événement
Validité territoriale			
Couverture Suisse, UE/EEE, Andorre, Croatie	■	■	
Autres pays		□	conformément à la «Convention Carte verte»

Est déterminante l'étendue de la couverture selon la police et les conditions générales d'assurance (CGA) 2009.